

# COREPS

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Tenue des festivals de l'été 2021 et protocoles sanitaires"

---

Synthèse de la réunion thématique du 20 mai 2021

### ELEMENTS DE CONTEXTE

---

**Mme LEFEUVRE.-** « Aujourd'hui tout le monde est dans la perspective de la réouverture aux alentours de la mi-mai, si la courbe épidémiologique continue sa baisse. »

« Nous sommes là pour continuer le travail entrepris sur le fait de mettre au point des outils qui permettront aux festivals d'appliquer le plus rapidement possible les consignes qui seront données par le gouvernement (...) avec une assistance (...) de nos équipes pour la mettre en œuvre, quelle que soit la taille, quelle que soit la localisation. »

**M. PARIENTE.-** « le COREPS est une initiative copilotée par l'État, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Sud. (...) je crois que nos travaux ont à la fois valeur locale et valeur nationale et je compte beaucoup sur des conclusions opérationnelles à la fin de cet échange. »

### AVANCEES / ELEMENTS DE REPONSE

---

**Préfet GAUME.-** « Chaque étape présentée dans les protocoles de réouverture est soumise à l'évolution de la situation sanitaire. Plus on continuera de baisser en incidence et d'avoir une circulation virale qui diminue, plus nous pourrons passer avec certitude à chacun des étapes et ne pas imaginer des restrictions supplémentaires. »

« 1 personne pour 4m2 se calcule en ratio général. Il faut aussi des médiateurs et des référents pour faire attention à la distance et l'agglutination dans les lieux de circulation et les goulets d'étranglement. » « Le concept d'un concert de musique actuelle où on est tous debout, c'est assez compliqué. (...) Je conseille de rester sur une ouverture de billetterie à 65%. (...) Ma préférence, c'est de persévérer dans les solutions assises. »

**Mme LEFEUVRE.-** « Le ministère est en train de mettre en place deux types de compensation :  
- Compensation pour les organisateurs qui rentrera dans le cadre du fonds indemnisation festivals : le fonds festivals (musique), géré par le CNM et le fonds festivals (autres festivals),

géré par la Drac. Il s'agit d'une compensation versée par anticipation... une avance de trésorerie dans le cas où les jauges ne seraient pas pleines, pour couvrir d'éventuels frais supplémentaires liés au contrôle du pass sanitaire, à la mise en place de médiateurs, de mesures de prévention...

- Un travail est en cours à la DGCA concernant l'indemnisation des compagnies programmées au festival off d'Avignon qui subiraient des pertes pour cause de jauge réduite ou d'annulation due à la présence d'un cas contact. »

« Les difficultés concernant l'accueil des artistes étranger, sont essentiellement des difficultés liées au laissez-passer qui dépendent de l'ambassade. La Drac se propose de centraliser les demandes et les faire remonter aux autorités compétentes. » « Il n'y aura pas de possibilité de dérogations lorsque le confinement est obligatoire dans les pays d'origine. »

### **Mesures propres au département de Vaucluse**

**Préfet GAUME.**- « Il faut travailler les sens de circulation en ville, les croisements en ville, le port du masque obligatoire sur les événements...

- La préfecture de Vaucluse finance via l'opérateur "Croix blanche" des médiateurs covid qui assureront une formation aux référents covid, demandés à chaque festival.
- L'employeur ne peut imposer à un salarié de se faire vacciner, mais il est dans l'obligation de mettre à disposition des salariés des moyens de protection (masque, gel hydroalcoolique) et d'émettre des recommandations quant à la vaccination et les tests PCR.
- Dans le département de Vaucluse, un arrêté préfectoral sera pris. Il dictera les conditions dans lesquels les spectacles doivent se tenir ; conditions liées à la jauge mais également relatifs à la ventilation, au nettoyage et à la désinfection des locaux.
- On envisage de prévoir des protocoles que signerait l'ensemble des régisseurs et administrateurs de théâtre et responsables de compagnie pour que les règles soient bien partagées.
- On travaille à proposer aux compagnies un dépistage par semaine, il faudra penser à des lieux d'isolement pour gérer les clusters.
- Il faut trouver une solution avec le festival off, le festival in et la ville d'Avignon au sujet de la parade, pour éviter de commencer par un grand cluster géant.
- Un travail pour recenser, au sein des festivals, des artistes ou compagnies ayant des demandes particulières pour que l'on puisse faciliter l'introduction sur le territoire national ».

### **EN DEBAT – Vaccination et test PCR pour les compagnies artistiques**

---

**M. EYRAUD-CHAUME** – « Dans le droit du travail en France, il est illégal d'imposer à un salarié d'être vacciné ou de se faire tester. La vaccination et les tests PCR ne peuvent être inscrits aux contrats de cession de droit de représentation. »

**Mme LOUDES** – « Les directeurs de lieux sont responsables et ont le devoir de mettre en sécurité et maintenir la protection du personnel permanent et intermittent. Dans le cadre d'une programmation, le lieu/festival achète une prestation (achat de service) à une compagnie, il est donc tout à fait en droit de demander des tests PCR négatif ».

**M. EYRAUD-CHAUME** – « Un contrat de session de droit de représentation ce n'est pas un achat de service (...) Le théâtre n'est pas l'employeur des artistes, c'est la compagnie qui l'est, or les compagnies ne peuvent pas gérer les vaccinations. »

« Il y a désaccord, des juristes travaillent là-dessus. »

## AUTRES QUESTIONS / REPONSES

---

**M. GRINDA** – « L'utilisation du pass sanitaire... tant pour les spectateurs que pour les employés ? »

**M. GRINDA** – « Comment scanner le pass sanitaire ? »

**M. POULAIN** – « Qu'en est-il des ERP V, lorsque nous organisons des évènements dans des lieux de culte quel protocole devons-nous appliquer ? »

**Mme LOUDES** – « Ce code PQR vacciné ou test PCR est accessible sur le site AMELI de toutes les personnes > [Lancement des attestations de vaccination certifiées | L'Assurance Maladie \(ameli.fr\)](#)

**M. KRASNIEVSKI** – « Y-a-t-il des compensations envisagées pour couvrir les coûts de prise en charge des jours d'isolement. »